

Compte rendu rapide du CHSCT extraordinaire du 24/02/15.

1°) modalité de vote de la destitution du secrétaire du CHSCT :

Résultat du vote de la confirmation de destitution du secrétaire : OUI>6 NON>5.

Le secrétaire est destitué.

Élection du secrétaire du CHSCT : candidat DUMOUCHEL et STREBY.

Eric PIZZORNI fait une annonce sur sa décision de ne pas se présenter suite à un problème de santé lié à son activité actuelle. Résultat : DUMOUCHEL >1 ; STREBY >5 ; vote blanc >5.

2°) Evolution de l'organisation du Département Equipement :

Mr NOURRY rappelle les mesures qu'il a prises : Ne pas toucher aux horaires variables conventionnels, établissement d'un moratoire, constitution de groupe de travail et réunion d'un CHSCT extraordinaire sous sa présidence.

- Synthèse des travaux du groupe de travail et des engagements pris par la direction. M. BILLARD et Mme BAILLEMONT exposent la méthodologie du groupe de travail, l'historique de cette réorganisation datant de mai 2012 avec toutes les phases.

Mesures prises :

- o Mise en place de la réorganisation au 01/03/15 pour les T.D.C. et les tutorats, fiches...
- o Astreinte Polyvalente de la nouvelle réorganisation démarrage au 01/01/16 dont 3 mois avec des doublures sur les astreintes à double métier.
- o Établissement des 21 fiches prioritaires avec le cabinet Pyxis à réaliser pour cet été.
- o Fin cible des T.D.C. théorique et pratique fin décembre 2015.
- o Intervention de doublure en correctif sur les 3 mois de doublure.(janvier,fevrier,mars 2016).
- o Rappel des rôles du pilote et tutorat avec libération de son temps sur son activité courante, par report de tâches.
- o Le pilote doit planifier avec son manager et prévoir le transfert sur 1 ou 5 sessions théorique.
- o Le tuteur doit accompagner et valider les acquits avec le tutoré et le manager en pratique sur le terrain.
- o Temps de pilotage et tutorat saisie dans GEMINI.
- o Rappel des définitions des réseaux et secteurs sur les 4 activités.
- o Remise en forme des notes de service en liaison avec les accords passé, sans contradiction des accords passé (certains il y 20ans). Etablissement d'une note de service en juin 2015 DRH/DEX.
- o Confirmation de la suppression des notes de frais au DE pour les salarié ETAM et cadres.> très forte mobilisation de tous les techniciens présents et incompréhension de tous par rapport à l'équité au sin de la société.
- o La note sur le repos quotidien, l'astreinte entre 12h et 14h00, le travail le samedi sera revu lors de l'établissement des notes de service en juin 2015.

- Un suivi particulier sera fait sur le tour ELECTRO à 4 avec intégration d'un chef de groupe et la transmission des informations entre réseau tunnel NORD et SUD.

- **3°) Question diverse :**

Intervention technicien Frigoriste : Inquiétude pour les frigoristes :

- de travailler avec la même charge de travail avec moins de technicien.
- de faire abstraction de la difficulté par rapport à la sécurité.
- de négliger le temps de formation par rapport au diplôme requis.

Intervention Eric PIZZORNI qui conforte les dires du technicien Frigoriste.

Il rappelle la conclusion du rapport de l'ANACT de mai 2012, sur le stress lié à la complexité des équipements et à la charge de travail supplémentaire.

- Les problèmes de planification des T.D.C. liés aux différents plannings et travaux comme le préventif GEMINI > **G.BA bon indice GEMINI sur les 3 premiers mois ! 1021 interventions dont 3.5% clôturées.**
- Interrogation sur le temps de formation et la nécessité de ne pas faire une formation au rabais, le risque sur la sécurité des personnels à intervenir sur des équipements sans formations adaptées > **JP.P répond qu'il souhaite un technicien de niveau 1 en astreinte et non un bac +2.**
- Pb des managers sur les demandes mails et le temps détaché pour gérer le tutorat et le pilotage > **JP.P répond pas de problème en réunion DE sur ce sujet. Les managers ont l'ordonnancement pour résoudre le problème. L'ANACT précise que les managers doivent être plus proches de leurs techniciens. En auront-ils le temps ?**
- Demande que soit intégré le pilotage dans la fiche de poste selon l'accord 99 GPEC. Sinon dénonciation de l'accord par la CFE CGC > **P Billard ; la fiche de poste des techniciens n'est que générique et rappelle les missions d'un technicien.**

Intervention technicien péage : Inquiétude sur le travail des AMP qui petit à petit réduit le métier de technicien péage à réaliser des plans de préventions. > *G.BA pas d'inquiétude, les AMP ont un autre travail de péage à réaliser.*

Intervention E ROGER : Demande d'explications et définition du terme déplacement et mission dans l'entreprise. Rappel du temps minimum de pose repas 45 minutes et départ possible vers 16h00 (horaire variable conventionnel).

Intervention technicien tunnel : La polyvalence a ses limites, les fiches réflexes ne peuvent remplacer l'expérience d'un technicien.

Intervention technicien télécom : Problématique du 17h00 18h00 pour l'appel CSE, Répartition des activités par secteur inégale, Colère sur les notes de frais de repas supprimé, demande de date de fin chantier des bâtiments, Les interventions des métiers RDD + Télécom sont de plus en plus urgentes. Le métier de télécom n'est pas celui de RDD et vice versa.

Conclusion du secrétaire : La charge de travail n'est pas incompressible, pas d'augmentation des ressources, plus de note de frais, augmentation des temps de trajet pour aller au travail.

Conclusion P. NOURRY : Tout changement suscite de l'inquiétude, il suffit de bien accompagner le changement, faire des bilans réguliers de mise en place, la direction sait évoluer, prochaine étape révision des notes sur les accords.

Conclusion P. BOCCARDI : Des points à voir ensemble sur les notes DRH/DEX. Des notes de clarifications qui donneront lieu à un avis. L'entreprise a besoin de ses techniciens...

La réunion se termine sur une demande de la FAT et CGT de 6% d'augmentation > P. NOURRY prend acte avec sourire...

Lors de cette réunion malgré les questions posées aucunes réponses n'ont été apportées sur les points suivants :

Nous réitérons notre demande d'avoir les données quantitatives qui ont conduit aux choix de cette réorganisation :

Nombre d'équipement par kilomètre et pondération en termes d'importance (criticité).

Carte homogène du réseau en fonction du nombre d'équipement et des temps de réactivité.

Nombre de client en portefeuille par technicien.

Nous demandons la feuille de route du DE pour une projection à 5 voire 10 ans, ce qui permet de donner le cap ou au moins d'avoir un objectif.

Nous demandons un point régulier à chaque CHSCT sur le déploiement de l'organisation du DE et de ses conséquences sur la santé et sécurité des techniciens et encadrants.

Vos représentants CFECGC

Etienne ROGER

Eric PIZZORNI